



## Je voudrais mettre mon employeur aux prud'hommes

Par **mac 42**, le **03/11/2008** à **21:59**

madame, Monsieur,  
employé depuis 18 ans dans une entreprise je suis passé cadre voila 3 ans suite à une reprise après un dépôt de bilan. (J'ai conservé mon ancienneté)

Ayant demandé, il y a 3 semaines, une rupture conventionnel suite à une autre proposition de travail, ma direction a refusée et aucun accord à l'amiable n'est envisagé. Je suis déçu de cette attitude après 18 ans de service et je voudrais du coup les emmener aux prud'hummes. Ma direction m'a informé par orale que mon temps de travail était de 40 h par semaine lors de ma prise de fonction. (Pas de contract signé ni lettre d'engagement lorsque je suis passé cadre) Il savère que je suis payé sur une base de 151h67 et aucun accord sur quelques forfaits que se soient n'a été mentionné. Ma direction me paye des heures supplémentaires seulement à 25% sans RTT depuis le début( environ 3h à 5h par semaines de payé). Je rédige des feuilles de pointages chaque semaines et je les donne a ma direction (soit entre 43 et 45h/semaines voir plus).

De plus aucune position ni coefficient apparaissent sur ma fiche de paie?? (hors au bout de trois ans le coefficient. aurait du changer; je suis cadre depuis 3 ans et 4 mois)

Que me conseillez vous?

Puis-je prononcer une prise d'acte?

Puis-je aller au prud'homme sans risque?

J'espère que mon dossier retiendra votre attention et je vous remercies, dans un premier temps, des elements que vous m'apporterez. dans l'attente de vous lire veuillez agréer toutes mes salutations.